

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AGF Belgium lance un nouveau fonds structuré :
« Buy & Win »
40%... Acquérir pour mieux grandir !**

Bruxelles, le 2 octobre 2007 – AGF Belgium souhaite diversifier ses produits de placement et lance « **Buy & Win** », un nouveau fonds structuré d'une durée de **8 ans maximum** offrant un **potentiel de 40%**. La période de souscription est fixée du **1^{er} octobre au 30 novembre 2007** sauf clôture anticipée.

Avec **Buy & Win**, AGF Belgium veut rencontrer les attentes d'autres profils de clients par le biais du courtage, son réseau de distribution exclusif. Fort de son succès avec sa gamme de fonds « Short » combinant potentiel important à court terme et prise de risque raisonnable, AGF Belgium propose avec Buy & Win une nouvelle formule à moyen terme destinée aux investisseurs qui ne souhaitent prendre aucun risque tout en profitant d'un potentiel élevé. Celui-ci est en effet assuré de récupérer son capital de départ, majoré de la performance positive du fonds au terme du contrat (avec possibilité de remboursement anticipé).

Pour atteindre cet objectif, AGF Belgium a associé à Buy & Win l'indice boursier **BNP Paribas Mergers & Acquisitions**.

Un contexte financier propice

L'indice boursier **BNP Paribas European Mergers & Acquisitions** reprend depuis 2005 les sociétés européennes susceptibles de faire l'objet d'une offre publique d'achat. Cet indice géré dynamiquement se compose de 15 sociétés renommées parmi lesquelles Anglo American, Lonmin, Société Générale, Commerzbank, KPN (BASE en Belgique) et LSE (London Stock Exchange).

Malgré la morosité des marchés financiers, cet indice a offert un bon rendement à l'investisseur. Il a en effet progressé de 18,9% contre 14,10% pour le Dow Jones Euro Stoxx 50 entre le 25/09/2006 et le 24/09/2007.

Bref, Buy & Win fait son entrée au bon moment après une saine correction du marché.

Buy & Win en détail...

Buy & Win est un fonds au profil de performance simple et non risqué : chaque année, aux dates d'observation prévues, l'indice boursier BNP Paribas European Mergers & Acquisitions est comparé à sa valeur de départ.

De la 1^e à la 7^e année

- > Si la valeur de l'indice atteint minimum 140% de sa valeur de départ, le client reçoit **140%** de son investissement net.
- > Dans les autres cas, aussi longtemps que la valeur de l'indice est inférieure à 140% de sa valeur de départ, son investissement repart pour une période d'un an.

8^e année

- > Le client reçoit 100% de son investissement net auquel s'ajoute la performance positive de l'indice. Aucun risque donc pour l'investisseur.

Buy & Win est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1 sur une échelle croissante de 0 à 6) commercialisé par **AGF Belgium Insurance** et lié au fonds d'investissement XS0314572891. La politique d'investissement et l'objectif de Buy & Win sont décrits dans la fiche info financière.

Droits d'entrée (fonction du versement) et frais en cas de sortie avant l'échéance: consultez un courtier.

Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Contact presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être respectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenant dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.